

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNE DE LOKOUNDJE

MAIRIE DE FIFINDA

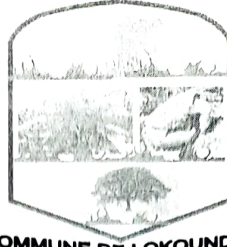
SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT ET DU

DEVELOPPEMENT URBAIN

B.P. : 64 KRIBI Tél. 222 46 16 04

MAIRIE DE FIFINDA



COMMUNE DE LOKOUNDJE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

LOKOUNDJE COUNCIL

FIFINDA CITY COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE AUTOMATION AND

URBAN DEVELOPMENT

P.O BOX. : 64 KRIBI Tél. 222 46 16 04

\*\*\*\*\*

COMMUNIQUE N° **003** C/SIGAMP/SG/CLKJ/2023 PORTANT PUBLICATION DES  
RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CLKJ/CIPM/2023 DU  
27/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR 02  
MAITRES À L'ECOLE PUBLIQUE DE BISSIANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE,  
DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

Le Maire de la Commune de Lokoundjé, communique :

L'entreprise ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de l'avis d'appel d'offres national ouvert N°003/AONO/CLKJ/CIPM/2023 DU 27/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR 02 MAITRES À L'ECOLE PUBLIQUE DE BISSIANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

Conformément au tableau ci-après :

N°	SOUSSIONNAIRE RETENU	CONFORMITE DE L'OFFRE (OUI/NON)		DELAI DE LIVRAISON	MONTANT TTC FCFA
		DOSSIER ADMINISTRATIF	PROPOSITION TECHNIQUE		
01	ETS OYONO ET FILS	OUI	OUI	03 MOIS	18 869 941 FCFA

Par conséquent, l'entreprise ci-dessus concernée est invitée à prendre attache avec le Responsable en Charge du Système Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Commune de Lokoundje à son annexe l'ex-Commune Rurale de Kribi sise au quartier Massaka de Kribi 1<sup>er</sup>, dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus.

Ampliations :

- PREFECTURE/O
- DG/ARMP
- DDMINDDEVEL/O
- DDMINEPAT/O
- DDMINMAP/O
- DDMINTP/O
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE
- SIGAMP

FIFINDA LE 10 MARS 2023



L'AUTORITE CONTRACTANTE

*Nkoa Vendelin*  
Maire de la Commune de  
LOKOUNDJÉ

REN 0003/AONO/CLKJ/CIPM/2023

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Pais - Travail - Patrie  
REGION DU SUD  
DEPARTEMENT DE L'OCEAN  
COMMUNE DE LOKOUNDJE  
MAIRIE DE FIFINDA  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT URBAIN  
BP : 64 KRIBI Tel 222 46 16 04



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
SOUTH REGION  
OCEAN DIVISION  
LOKOUNDJE COUNCIL  
FIFINDA CITY COUNCIL  
SECRETARY GENERAL  
TECHNICAL SERVICE AUTOMATION AND  
URBAN DEVELOPMENT  
P.O BOX : 64 KRIBI Tel 222 46 16 04

# DECISION MUNICIPALE 003 /DM/SIGAMP/SG/CLKJ/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CLKJ/CIPM/2023 DU 27/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR 02 MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE DE BISSIANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

Le Maire de la Commune de Lokoundjé,  
Vu la Constitution ;  
Vu La loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 Portant Loi des Finances de la République du Cameroun Pour l'Exercice 2023 ;  
Vu la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;  
Vu la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;  
Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises Publiques ;  
Vu la loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu le décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la commune de Lokoundjé ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu l'Arrête N° 00000090/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur NKOVA VENDELIN aux fonctions de Maire de la Commune de Lokoundjé  
Vu la Circulaire – conjointe 0002335/MINATD/MINFI du 20 octobre 2010 précisant les modalités d'application de la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;  
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu La Lettre-Circulaire N°00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Considérant le dossier d'appel d'offre national ouvert N°003/AONO/CLKJ/CIPM/2023 DU 27/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR 02 MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE DE BISSIANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

Considérant les nécessités de services

**Article 1<sup>er</sup>** : Est à compter de la date de signature de la présente décision, retenu adjudicataire du marché, objet de l'Avis d'appel d'offre national ouvert N°003/AONO/CLKJ/CIPM/2023 DU 27/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR 02 MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE DE BISSIANG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

L'Entreprise indiqué ci-dessous :

REFERENCE	OBJET	FINANCEMENT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAIS
N°003/AONO/CLKJ/CIPM/2023 DU 27/01/2023	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR 02 MAITRES A L'ECOLE PUBLIQUE DE BISSIANG	BIP MINEDUB 2023	ETS OYONO ET FILS TEL 677 65 51 60	18 869 941 FCFA	03 MOIS

**Article 2** : le Directeur de l'entreprise soumettra un contrat du marché correspondant.

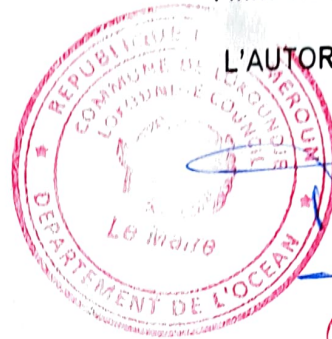
**Article 3** : les Entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

**Article 4** : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fifinda la 10 MARS 2023

**Ampliations :**

- PREFECTURE/O
- DG/ARMP
- DDMINDEVEL/O
- DDMINEPAT/O
- DDMINMAP/O
- DDMINTP/O
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE



**L'AUTORITE CONTRACTANTE**

*Nkoa Vendelin*  
Maire de la Commune de  
LE GRAND-MERCURE

**Article 2** : le Directeur de l'entreprise concernée est invité à la Commune de Lokoundjé pour l'établissement d'un contrat du marché correspondant.

**Article 3** : les Entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

**Article 4** : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fifinda la 10 MARS 2023

**Ampliations :**

- PREFECTURE/O
- DG/ARMP
- DDMINDEVEL/O
- DDMINEPAT/O
- DDMINMAP/O
- DDMINTP/O
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE



**L'AUTORITE CONTRACTANTE**

*Nkoa Vendelin*  
Maire de la Commune de  
LOKOUNDJÉ